



**MAIRIE**  
DE  
**SAINT-ESTÈVE-JANSON**  
13610

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers
26/10/2023	26/10/2023	En exercice 10
		Présents 8
		Votants 10

L'an deux mille vingt-trois et le 2 novembre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

**Étaient présents :** Madame Martine CESARI, Maire, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Véronique LE GUILLOUX, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI, Fabienne QUIEVREUX.

**Étaient excusés :** Messieurs Christian FONTANA et Jean-Marc LEGROS.

**Avait donné pouvoir :** Christian FONTANA à Jean-Claude FARADIAN et Jean-Marc LEGROS à Sophie JARDINOT.


**Étaient absents non-excusés :** -

Parmi les membres présents, Madame Véronique LE GUILLOUX est désignée secrétaire de séance.

### **11-2023-06 - Rapport Annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport Annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés qui lui est présenté.

Madame le Maire,  
  
Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance, *VL*  
  
Véronique LE GUILLOUX.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :  
- de sa transmission en Sous-Préfecture le 14/11/2023  
- et de sa publication le 17/11/2023

Madame le Maire,  
  
Martine CESARI.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2023

Application agréée E-legalite.com